

Bilan du PDALHPD 2012-2017 et élaboration du futur PDALHPD

SOMMAIRE

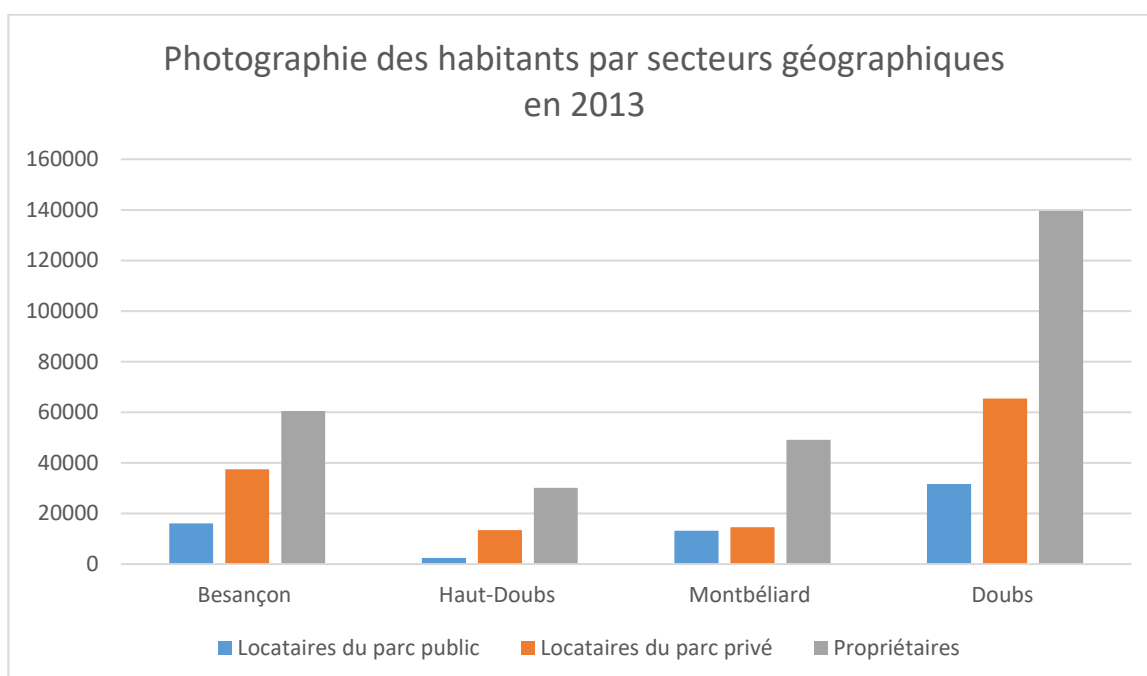
<u>Bilan quantitatif</u>	p. 1 à 28
Indicateurs généraux par territoires en 2016	p. 1
Indicateurs sur les actions menées dans le cadre du Plan par pôles d'actions territoriales	
- aides financières du FSL en 2016	p. 6
- volet accompagnement social et autres actions du FSL en 2016	p. 10
- prévention des expulsions – CCAPEX 2016	p. 11
- accompagnement social – IDCA en 2016	p. 15
- lutte contre l'habitat dégradé en 2016	p. 20
- DALO en 2016	p. 24
- SIAO en 2016	p. 27
<u>Bilan qualitatif du PDALHPD 2012-2017 :</u>	p. 29 à 41

Bilan quantitatif du PDALHPD 2012-2017

Indicateurs généraux par territoires en 2016

Photographie des habitants du Doubs				
Pôles	Besançon	Haut-Doubs	Montbéliard	Total
Population	247 641	108 283	177 396	533 320
Locataires du parc public	16 040	2 433	13 204	31 677
Locataires du parc privé	37 451	13 438	14 587	65 476
Propriétaires	60 482	30 076	49 052	139 610

Source : INSEE 2013



Source : INSEE

Parc				
Pôles	Besançon	Haut-Doubs	Montbéliard	Total
Hébergement et logements d'insertion tout confondus en nb de places	862	175	714	1 751
Nb de logements sociaux (dt nb de PLAI)	19 804	2 537	15 996	38 337
Nb de logements du parc privé LCTS	Pas de données par territoires pour les LCTS, mais au niveau départemental : 202 logements en 2016			

Source : DDCSPP et DDT

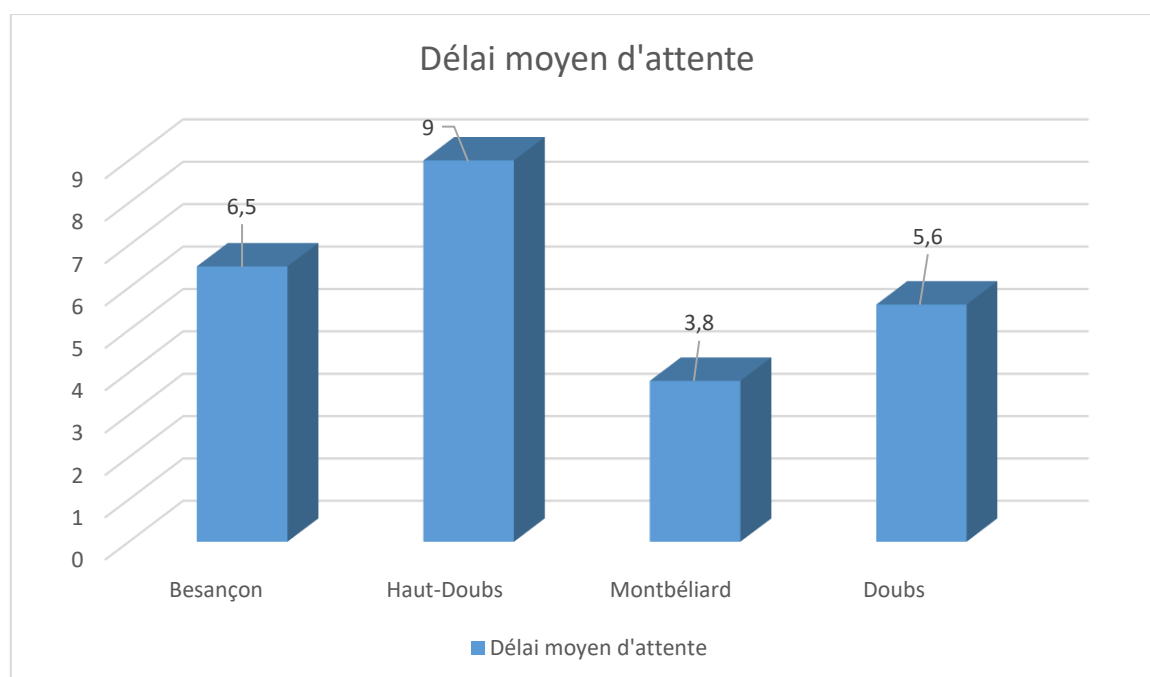
Nombre de bénéficiaires du RSA, taux de pauvreté				
Pôles	Besançon	Haut-Doubs	Montbéliard	Total
Bénéficiaires du RSA	6 223	1 024	4 533	11 837
Taux de pauvreté en % en 2013	13,20 %	7,10 %	15 %	12,50 %

Sources : INSEE 2013 pour le taux de pauvreté

Sources : Département

Logement social				
Pôles	Besançon	Haut-Doubs	Montbéliard	Total
Demande en cours au 31/12/16 dont ménages dont les ressources sont inférieures au plafond PLAI	5 201	960	2 768	8 929
Demande en attente depuis plus de 12 mois	1 620	288	692	2 600
Attributions sur l'année 2016	2 822	321	1 955	5 098
<i>dont attributions sous plafond PLAI</i>	2 126	218	1 374	3 718
Délai moyen d'attente en mois	6,5	9	3,8	5,6

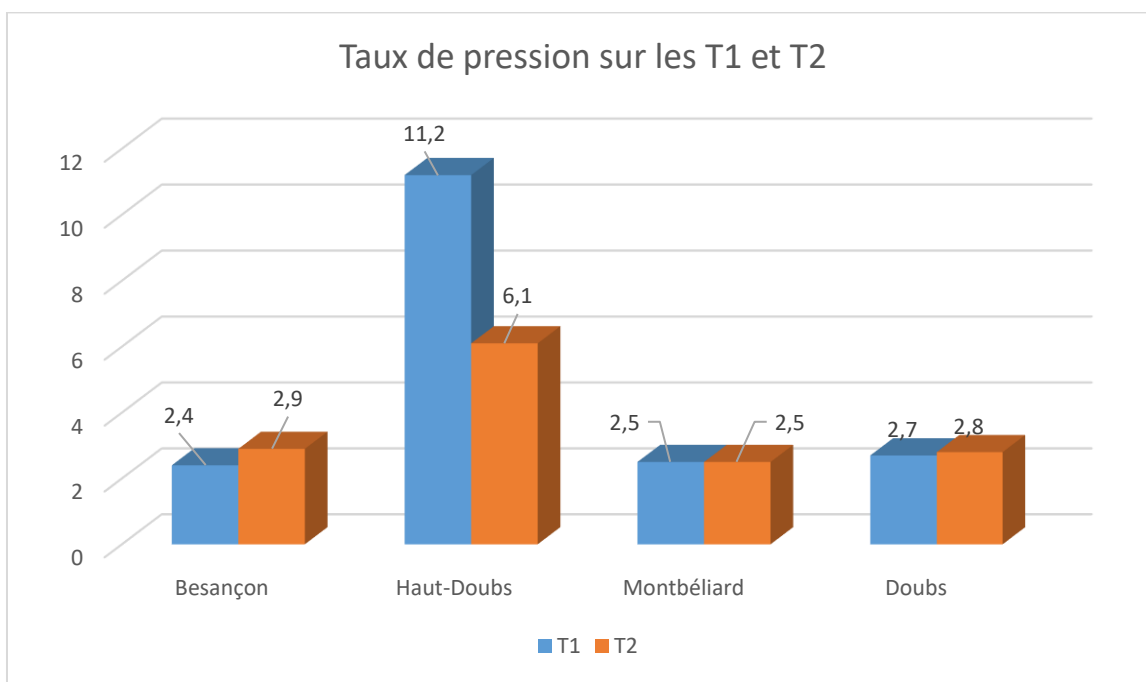
Source : DDT



Logement social – taux de pression par typologie de logements *				
Pôles	Besançon	Haut-Doubs	Montbéliard	Total
Studio	1,8	3	1,4	1,8
T1	2,4	11,2	2,5	2,7
T2	2,9	6,1	2,2	2,8
T3	1,5	2,5	1,2	1,4
T4	1,4	1,7	1,2	1,4
T5 et plus	1,6	1,3	1,3	1,5
Forte pression sur les T1 et T2 sur tous les secteurs, surtout sur le Haut-Doubs				

Source : DDT

**rapport entre le nombre de demandes de logements et le nombre d'attributions (dans le Doubs, pour une attribution de T1, il y a 2,7 demandeurs)*



Indicateurs sur les actions menées dans le cadre du Plan par pôles d'actions territoriales

Aides financières individuelles du FSL en 2016

Les aides financières individuelles du FSL sont mobilisées pour des ménages éprouvant des difficultés d'accès ou de maintien dans le logement en raison notamment de l'inadaptation des ressources, de difficultés financières ou d'insertion sociale, de leurs conditions d'existence.

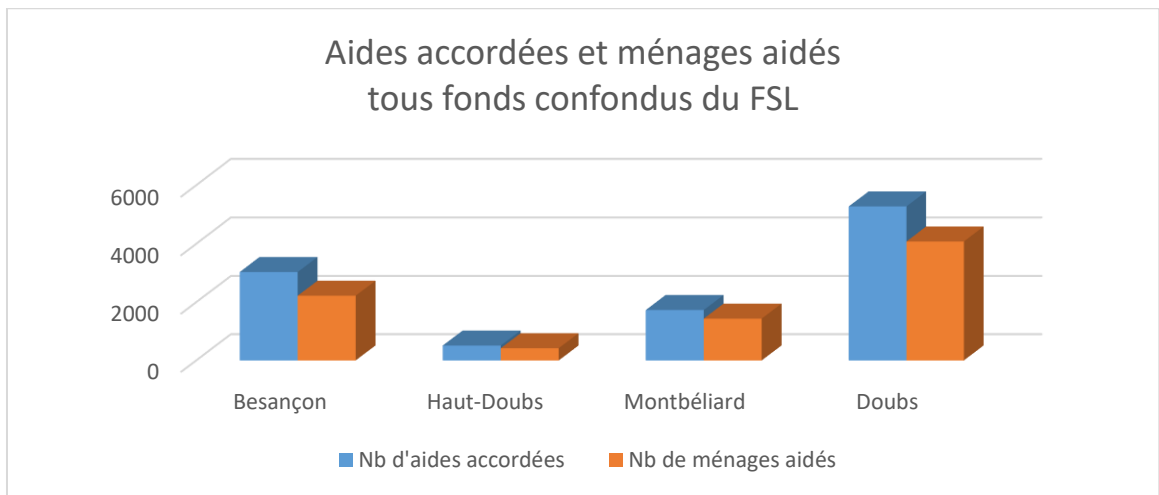
L'intervention du FSL veille à promouvoir la responsabilisation des ménages, ce qui implique une nécessaire mobilisation de leur part. Il prend en compte la situation globale des ménages : situation financière, conditions d'existence, démarches engagées ou à réaliser...

L'intervention du FSL n'a pas pour objet de solvabiliser les ménages, elle est subsidiaire et ne peut être sollicitée qu'après la mise en œuvre des droits légaux.

En 2017, le Département engage une réflexion globale sur l'ensemble de ses fonds d'aides financières individuelles (FSL, ASE, FDAJ, Fonds pour les personnes isolées...), dans le but de simplifier et de rationaliser les modalités d'attribution des aides ; en lien avec les partenaires concernés, vont être modifiés les règlements intérieurs des différents fonds, leur périmètre d'intervention, l'organisation du traitement...

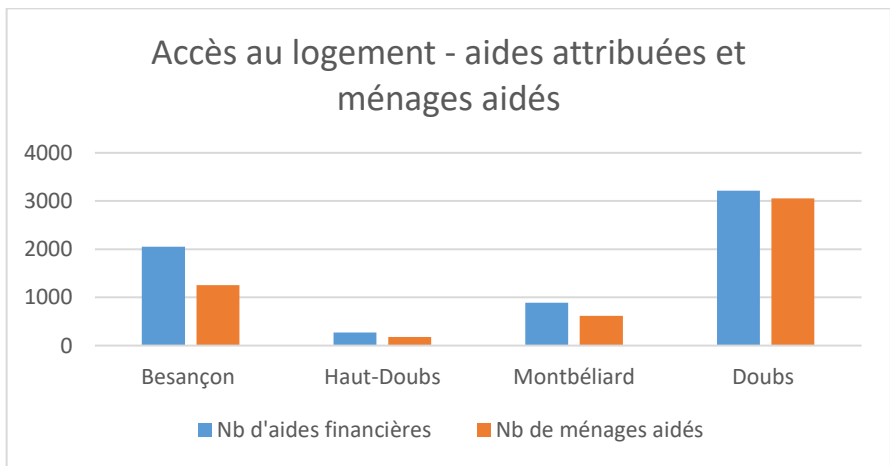
Aides financières individuelles du FSL en 2016				
Pôles	Besançon	Haut-Doubs	Montbéliard	Total
Nb de demandes au FSL (tous fonds confondus)	2895	535	1861	5291
Nb d'aides accordées tous fonds confondus (est dans le tableau FSL)	3035	510	1730	5275
Nb de ménages aidés	2223	420	1435	4078
Nb d'aides attribuées par fonds	Cf tableaux suivants			
nb de ménages aidés par fonds	Cf tableaux suivants			
Montant total engagé	955 715 €	174 339 €	586 809 €	1 716 863 €

Source : Département



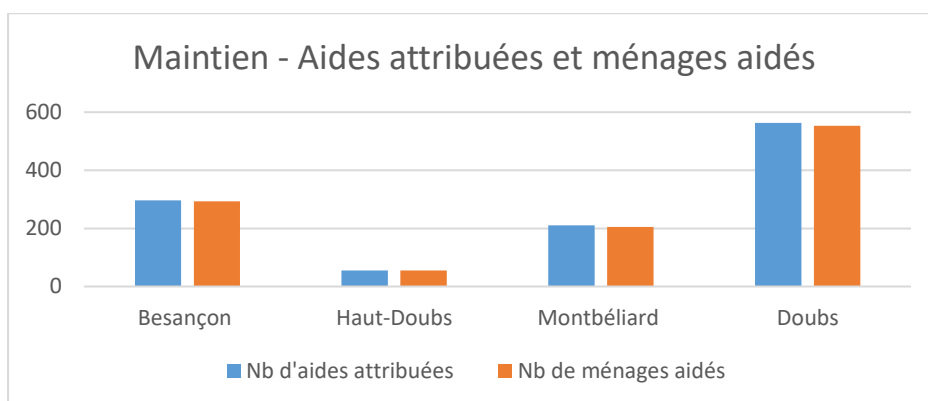
Accès au logement - nombre d'aides financières individuelles du FSL attribuées et nombre de ménages aidés en 2016				
Pôles	Besançon	Haut-Doubs	Montbéliard	Total
Nb d'aides financières	2055	269	891	3215
Nb de ménages aidés	1255	179	620	3054

Source : Département



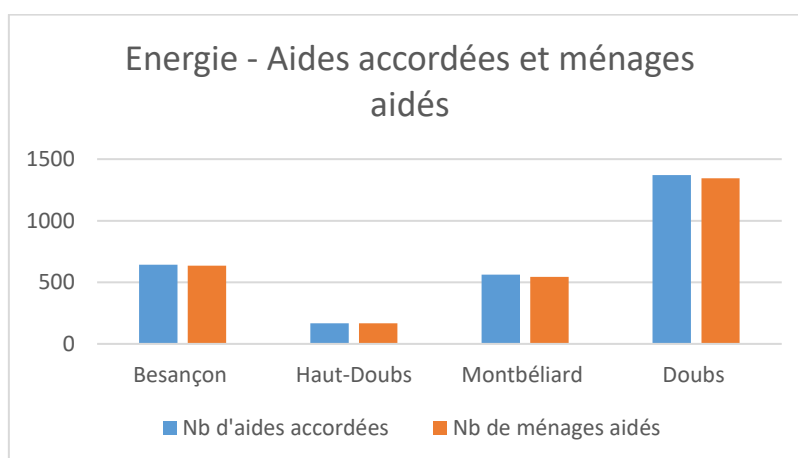
Maintien dans le logement - nombre d'aides financières individuelles du FSL attribuées et nombre de ménages aidés en 2016				
Pôles	Besançon	Haut-Doubs	Montbéliard	Total
Nb d'aides financières	297	55	211	563
Nb de ménages aidés	293	55	205	553

Source : Département



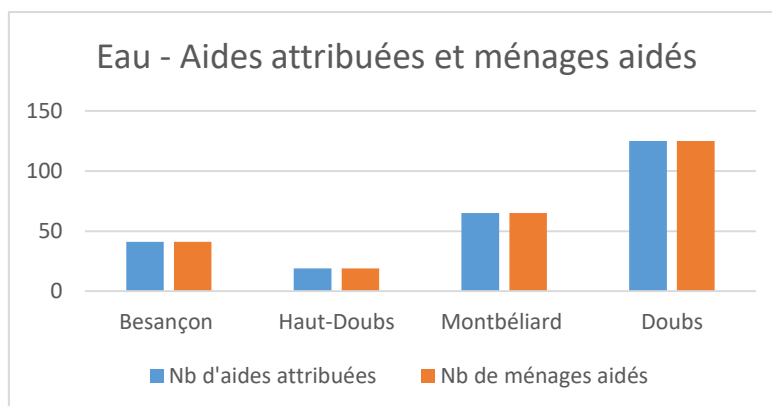
Energie - nombre d'aides financières individuelles du FSL attribuées et nombre de ménages aidés en 2016				
Pôles	Besançon	Haut-Doubs	Montbéliard	Total
Nb d'aides financières	642	167	563	1372
Nb de ménages aidés	634	167	545	1346

Source : Département



Eau - nombre d'aides financières individuelles du FSL attribuées et nombre de ménages aidés en 2016				
Pôles	Besançon	Haut-Doubs	Montbéliard	Total
Nb d'aides financières	41	19	65	125
Nb de ménages aidés	41	19	65	125

Source : Département



Les interventions du FSL restent importantes concernant l'accès au logement et plus particulièrement le financement du dépôt de garantie. Le dépôt de garantie représente une charge incontournable au moment de l'accès, qui n'est pas différable, ni payable en plusieurs mensualités. Sans l'intervention du FSL, certains ménages pourraient très vite se retrouver en situation d'impayés.

Les aides sur l'énergie montrent d'une part une baisse importante des demandes depuis 2013 et d'autre part une hausse constante depuis 2011 de la moyenne des montants d'aides accordées (+14 %).

Plusieurs hypothèses sont avancées pour expliquer la baisse des demandes :

- une augmentation des dossiers de surendettement (selon EDF, + 20% depuis 2014)
- les évolutions législatives avec en particulier la loi Brottes qui protège des coupures d'énergie pendant l'hiver (avant seuls les clients « solidarités », ayant bénéficié d'une aide du FSL par exemple, étaient protégés)
- la possibilité de changer plus facilement de fournisseurs d'énergie même avec une dette chez le fournisseur précédent.

Volet accompagnement social et autres actions du FSL en 2016

Le FSL finance également des aides concernant l'accompagnement social des ménages éprouvant des difficultés particulières (inadaptation des ressources, conditions d'existence...), et des dispositifs y concourant, dans l'objectif de soutenir leur parcours résidentiel, l'accès et le maintien dans le logement.

En 2016, 789 000€ ont été consacrés à l'accompagnement des ménages avec le dispositif « Accompagner pour habiter ».

L'aide aux structures concernant les actions développées notamment déménagement social/ appartement d'insertion/aide à la gestion locative à vocation sociale, mobilise un budget total de 226 004 €.

Prévention des expulsions – CCAPEX 2016

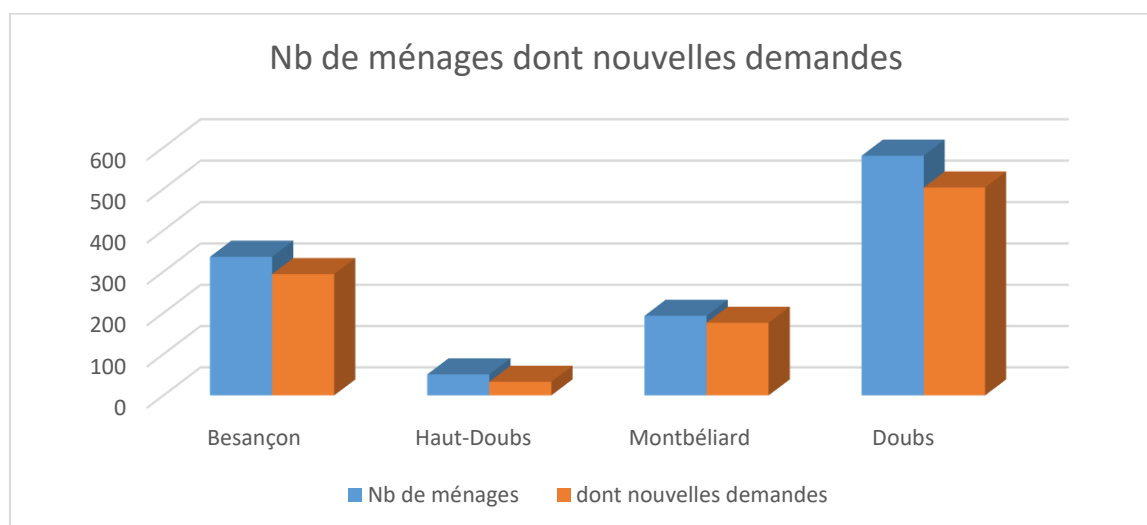
La CCAPEX est un outil du PDALHPD, elle est co-pilotée par l'Etat et le Département. Elle est une opportunité pour mieux agir sur les situations d'impayés locatifs qui risquent d'engendrer une expulsion. Elle vise en effet à optimiser le dispositif de prévention des expulsions locatives en coordonnant l'action des différents partenaires concernés.

Elle a pour objectif d'intervenir le plus en amont possible, d'aller à la rencontre des ménages, d'aider au traitement des situations individuelles. Elle vise également la concertation entre acteurs, l'échange et l'harmonisation des pratiques, elle assure un rôle d'expertise et d'observatoire social.

Dans le cadre de la fiche actions 4.3. du PDALHPD 2012-2017 « Prévenir les impayés et les expulsions locatives », à compter d'octobre 2016, une réflexion s'est engagée entre les services de l'Etat, le Département et l'ADIL, sur la révision de la charte de prévention des expulsions locatives. Ce travail est partagé avec les partenaires concernés au regard du Décret du 31 mars 2016 qui précise le contenu, les modalités d'élaboration, de signature et d'évaluation de la charte et de l'instruction du 22 mars 2017 qui prévoit la mise en œuvre d'un dispositif coordonné entre les acteurs en amont et en aval de la décision judiciaire.

CCAPEX en 2016				
Pôles	Besançon	Haut-Doubs	Montbéliard	Total
Nombre de ménages	336	51	193	580
dont nouvelles demandes	294	33	176	503

Source : Département et Etat

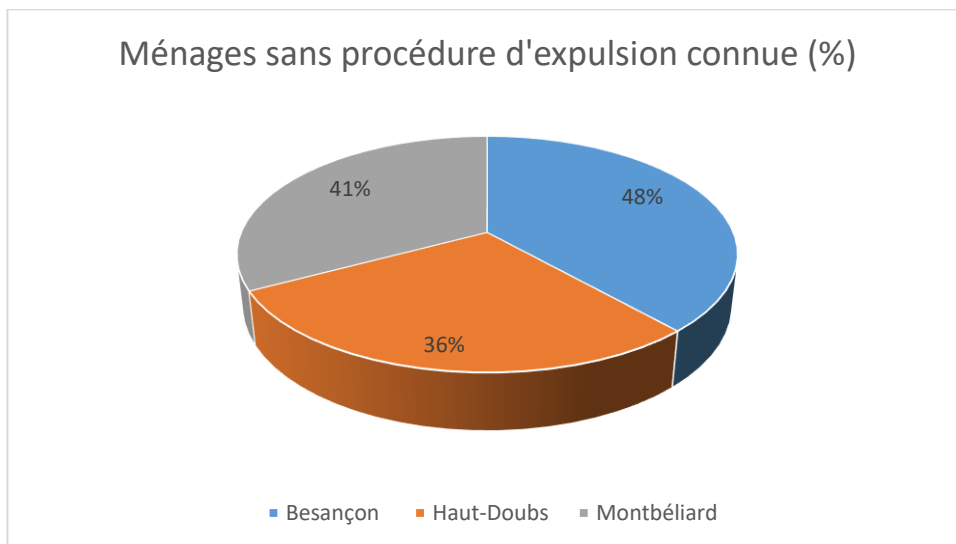


Pôles	Besançon	Haut-Doubs	Montbéliard	Total
Part des locataires du parc public	66 %	72 %	76 %	69 %
Part des locataires du parc privé	33 %	22 %	20 %	28 %

Source : Département et Etat

Pôles	Besançon	Haut-Doubs	Montbéliard	Total
Ménages sans procédure d'expulsion connue ou au stade du commandement de payer (concerne les nouvelles saisines)	48 %	36 %	41 %	45 %

Source : Département et Etat



- au niveau départemental, 45% des situations sont sans ou au début de la procédure d'expulsion. La CCAPEX intervient dans le cadre de la prévention des expulsions, en amont
- augmentation de la part des ménages dont la situation est étudiée en commission, sans procédure d'expulsion (48 % en 2015 ; 34 % en 2014 ; 37 % en 2013 ; 30 % en 2012)
- à mettre en corrélation avec les saisines importantes de la CAF de la CCAPEX, dans le cadre de la procédure impayés de loyer

Pôles	Besançon	Haut-Doubs	Montbéliard	Total
Ménages en procédure d'expulsion	50 %	24 %	41 %	45 %

Source : Département et Etat

Quasi-autant de ménages en procédure d'expulsion que de ménages hors ou au début de procédure.

Pôles	Besançon	Haut-Doubs	Montbéliard	Total
dont ménages au Concours de la Force Publique	19 %	6 %	5 %	13 %

Source : Département et Etat

13% des situations sont en Concours de la Force Publique. Plusieurs hypothèses :

- des ménages qui se sont remobilisés puis se sont démobilisés ensuite et la procédure se poursuit
- des situations étudiées avant en CCAPEX, qui sont revenues en commission plus tard
- part importante de situations signalées sur Besançon, la DDCSPP saisissant la CCAPEX pour les ménages au Concours de la Force Publique, saisine non pratiquée sur les autres territoires

Montant moyen de la dette.

Moyenne calculée sur la dette au moment de la saisine de la CCAPEX, quand connue.

	Besançon	Haut-Doubs	Montbéliard	Total	Nb de ménages
2012	3 509.30€	3 958.84€	2 735.48€	3 365.98€	333
2013	2 636.59€	2 278.91€	2 720.52€	2 635.16€	390
2014	2 454.23€	2 582.02€	2 173.65€	2 373.24€	497
2015	2 723.59€	3 518.63€	2 390.83€	2 695.99€	551
2016	2 622.18€	2 272.46€	2 597.86€	2 627.71€	503

Source : Département et Etat

Lorsque la CCAPEX a été mise en place en juin 2011, elle a étudiée des situations de ménages dégradées, avec des impayés très importants (ex : jusqu'à 30 000 €).

Sorties positives sur tous les ménages : dettes traitées, procédures d'expulsion suspendues, protocole signé, relogement

	Besançon	Haut-Doubs	Montbéliard	Total
2012	59%	46%	64%	59%
2013	54%	15% (56% « non précisé »)	63%	54%
2014	54%	48%	57%	54%
2015	49%	66%	60%	54%
2016	53%	71%	63%	58%

Source : Département et Etat

Il y a majoritairement des sorties positives.

Sorties négatives sur tous les ménages : (procédure se poursuit)

	Besançon	Haut-Doubs	Montbéliard	Total
2012	24%	21%	19%	23%
2013	31%	15% (56% « non précisé »)	24%	27%
2014	27%	29%	31%	29%
2015	35%	25%	27%	32%
2016	32%	11%	27%	29%

Source : Département et Etat

Moins d'un tiers des ménages pour lesquels la CCAPEX n'a pas eu d'effet positif, lié notamment aux situations au stade du Concours de la Force Publique où la procédure se poursuit.

D'autres ménages sortent du dispositif, en « sans objet » (plan d'apurement signé mais non adressé à la CAF alors que la CCAPEX est saisie, le ménage a déménagé ...).

Accompagnement social
Instance Départementale de Coordination de l'Accompagnement en 2016

Le dispositif « Accompagner pour habiter » s'inscrit dans la logique d'un agir ensemble (Etat, Département, Associations, CCAS, bailleurs...) qui vise à :

- assurer une approche globale des situations des personnes ayant besoin d'un accompagnement social budgétaire
- affirmer une approche commune et décloisonnée des situations de la rue au logement
- veiller à la continuité et la cohérence des interventions en formalisant une offre d'hébergement, de logement et d'accompagnement cohérente, continue et adaptée
- éviter les ruptures dans le parcours des personnes
- simplifier les approches pour les ménages et les travailleurs sociaux

Deux dispositifs ont été créés :

- le Logement Durable Accompagné qui permet de loger les ménages en accès direct dans le cadre d'un partenariat renforcé avec les bailleurs et en mobilisant des mesures d'accompagnement de droit commun
- le Logement Temporaire Accompagné, une évolution du logement temporaire dans lequel les partenaires sont amenés à exercer des actions d'accompagnement dans et à la sortie du dispositif

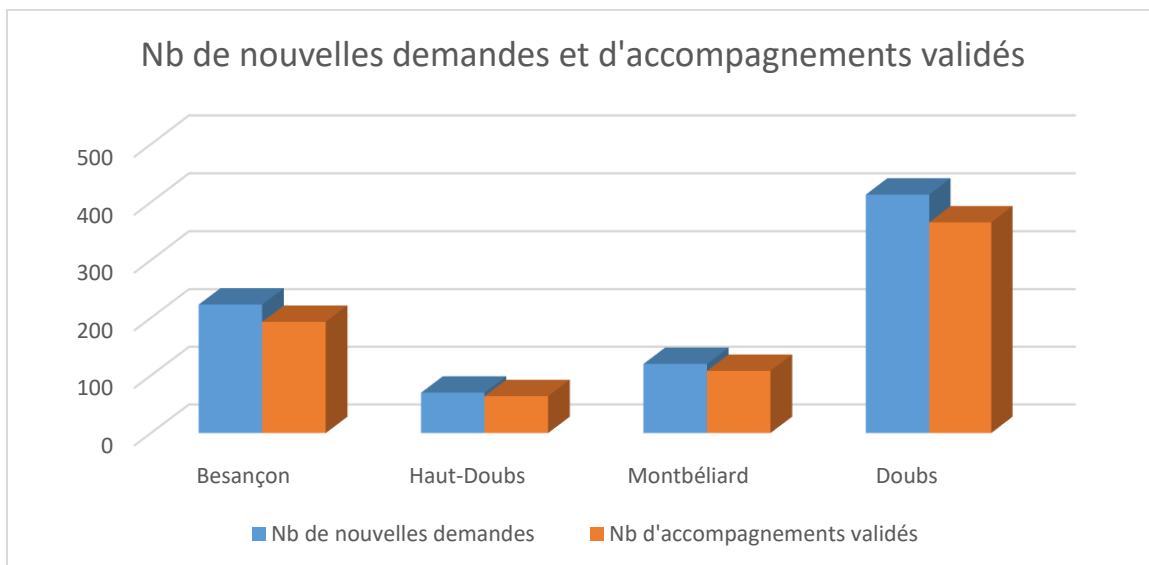
Les mesures d'accompagnement ont été adaptées et l'accompagnement est diligenté en fonction des situations et non des dispositifs (principe de continuité de l'intervention).

Le dispositif s'organise autour de 2 commissions ; l'Instance Départementale de Coordination de l'Accompagnement pour le volet logement et le Service Intégré de l'Accueil et de l'Orientatation pour le volet hébergement.

En 2016, 752 ménages ont été accompagnés dans le cadre du dispositif Accompagner pour habiter.

Accompagnement social : IDCA 2016 au global et par territoires				
Pôles	Besançon	Haut-Doubs	Montbéliard	Total
Nb de nouvelles demandes	223	70	120	413
Nb de points de situations	57	23	52	132
Nb de bilans	214	78	156	448
Nb d'accompagnements validés	193	64	108	365
Types d'accompagnement validés	AEB : 2	1	2	5
	ASLL : 117	41	79	237
	ASLLSpé : 10	2	6	18
	MAESF : 6	0	0	6
	MASP 1: 15	6	1	22
	MASP 2 : 43	14	20	77

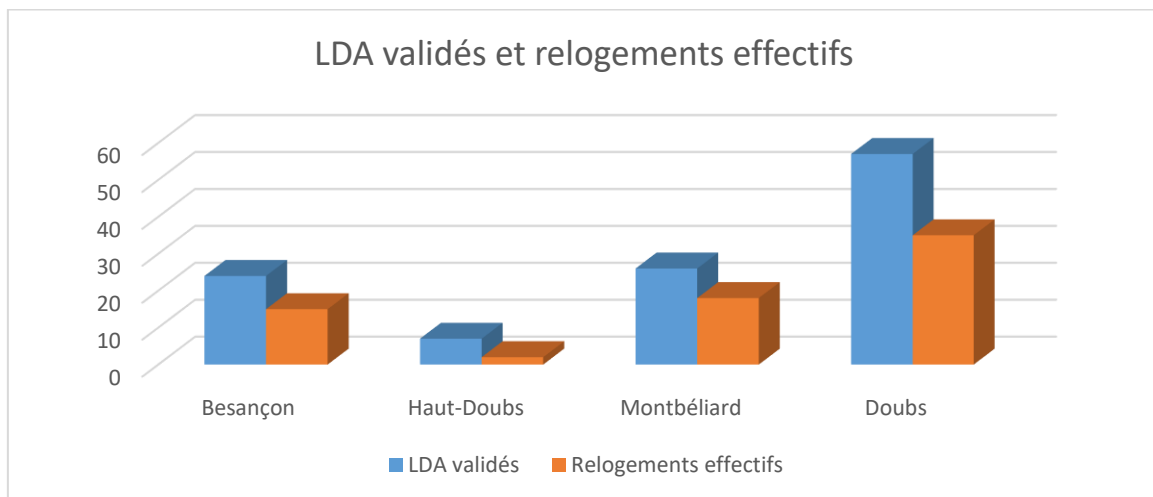
Source : Département



88 % des demandes d'accompagnement font l'objet d'une décision favorable de l'IDCA.

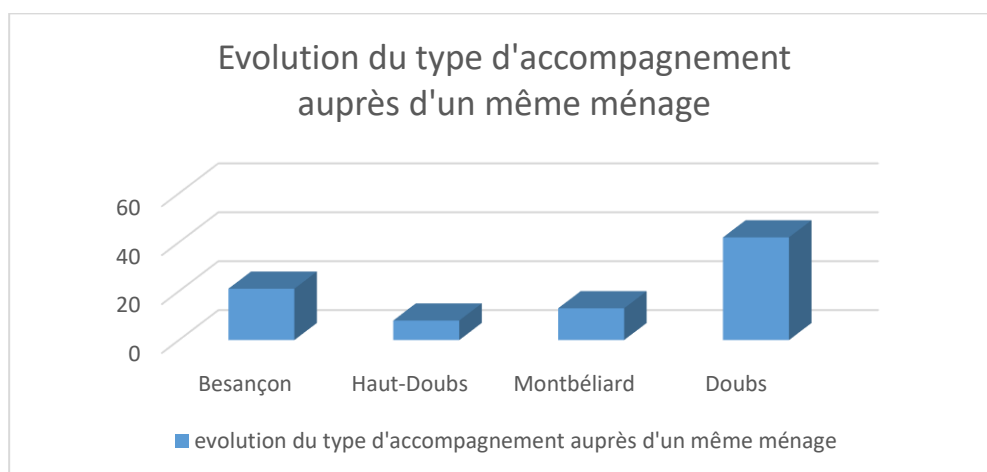
Pôles	Besançon	Haut-Doubs	Montbéliard	Total
Nb de Logements Durables Accompagnés sollicités	44	15	38	97
Nb de Logements Durables Accompagnés validés	24	7	26	57
dont nb de relogements effectifs au 01 mars 2017	15	2	18	35

Source : Département



Pôles	Besançon	Haut-Doubs	Montbéliard	Total
Evolution du type d'accompagnement auprès d'un même ménage (ex : nb d'ASLL ayant basculé en MASP)	21	8	13	42

Source : Département



2016 est la 1^{ère} année de fonctionnement du dispositif, le temps de la montée en charge du dispositif est à prendre en compte.

Concernant le LDA :

- sur 57 LDA validés, il y a eu 35 relogements effectifs (61 %)
- le Haut-Doubs est un secteur tendu qui rend l'entrée en logement compliquée

Concernant les types d'accompagnement :

- la commission statue sur un projet travaillé entre le travailleur social et le ménage (en terme d'accompagnement), elle peut ajourner et proposer des réorientations, mais elle n'impose pas le type d'accompagnement
- validation de l'accompagnement qui correspond aux besoins du ménage :
 - o principalement de l'ASLL mobilisée (237)
 - o mobilisation de la MASP en tant que de besoin (77)
 - o rôle de soutien technique de l'IDCA et de suivi importants :
 - 132 points de situation
 - 448 bilans réalisés
- 16 % d'accompagnements non mis en place, pas d'éléments de comparaison avec les années précédentes
- évolution du type d'accompagnement : 42 ménages ont bénéficié de plusieurs types d'accompagnement différents avec la même structure accompagnante

Les partenaires et travailleurs sociaux du Département ont été sollicités pour donner un avis sur le dispositif :

Les points positifs :

- un secrétariat unique qui permet une vision globale du dispositif, un partage des outils et de l'information via un portail numérique partagé
- un dispositif pertinent dans ses fondements, qui replace l'utilisateur au cœur des actions et pratiques professionnelles
- le principe de continuité des interventions permet plus de souplesse entre les différentes catégories de mesures, il présente un intérêt majeur pour les ménages. Il nécessite également un nouvel investissement des travailleurs sociaux, avec une ouverture plus large sur les partenaires et sur les outils à utiliser (MASP, AEB...)
- la présence des institutions permet d'avoir les éléments nécessaires sur le parcours des personnes, le partenariat est reconnu et apprécié
- les commissions mensuelles et territoriales présentent un intérêt majeur : elles permettent un temps d'analyse commun des situations, engagent les prémisses d'une culture commune liée à l'appréciation des situations et des temps d'intervention

L'appréciation du LDA :

La présence des bailleurs permet un partage d'informations et la résolution de certaines situations. Pour eux, le LDA présente une plus-value dans l'accompagnement des publics ; il a permis de valoriser le partenariat qui existait déjà avec certains travailleurs sociaux, et de développer les partenariats quand il y en avait moins.

Le LDA facilite l'attribution d'un logement pour des ménages ayant un passé locatif difficile. L'accompagnement social individualisé, très soutenu et soutenant pour les ménages, facilité par l'identification chez les bailleurs de personnes ayant connaissance des situations, permet également une plus grande vigilance sur les situations en recadrant notamment le locataire sur le paiement du loyer et l'entretien du logement. La contractualisation apporte aussi un cadre et responsabilise davantage les ménages qu'un bail glissant. La complémentarité des interventions (bailleurs et travailleurs sociaux) est reconnue et appréciée.

La montée en charge du dispositif étant néanmoins progressive et encore inégale selon les territoires, le LDA est encore parfois peu utilisé, et peu maîtrisé, par certains travailleurs sociaux.

Les pistes d'amélioration et de réflexion autour du dispositif :

- nécessité de refaire de l'information sur le dispositif global, et notamment sur le LDA, auprès des équipes : besoin de réexpliquer le sens, les enjeux, les procédures ...
- des ordres du jour chargés en IDCA, donc une réflexion à engager pour alléger les commissions
- approfondissement des opportunités qu'offre le dispositif / continuité du parcours, usage des outils (partenariat et l'UDAF), renforcement du lien hébergement-logement (lien avec le LTA...)
- développement des Plans d'Action Concertée afin de mieux définir le qui fait quoi
- renforcer encore le lien entre les différentes instances de travail : IDCA, SIAO, atelier de santé mentale, DALO

Lutte contre l'habitat dégradé en 2016

La lutte contre l'habitat indigne vise à améliorer les conditions de vie de l'occupant dans son logement. Son objectif est le maintien des occupants dans un logement décent.

L'action, mise en place dans le Doubs depuis 2005, est structurée par le biais d'une commission technique départementale de lutte contre l'habitat indigne, dont le secrétariat et l'animation sont assurés par la CAF.

Elle traite et suit les situations de mal logement, repérées par différents partenaires.

La stratégie de communication et l'élaboration des outils d'information sont confiées à une « commission communication ». Exemples : formation des travailleurs sociaux en 2013-2014 et 2017, élaboration d'outils de procédure, sensibilisation auprès des maires ...

Lutte contre l'habitat dégradé en 2016				
Pôles	Besançon	Haut-Doubs	Montbéliard	Total
Nb de dossiers	52	28	40	120 dont 55 nouvelles situations

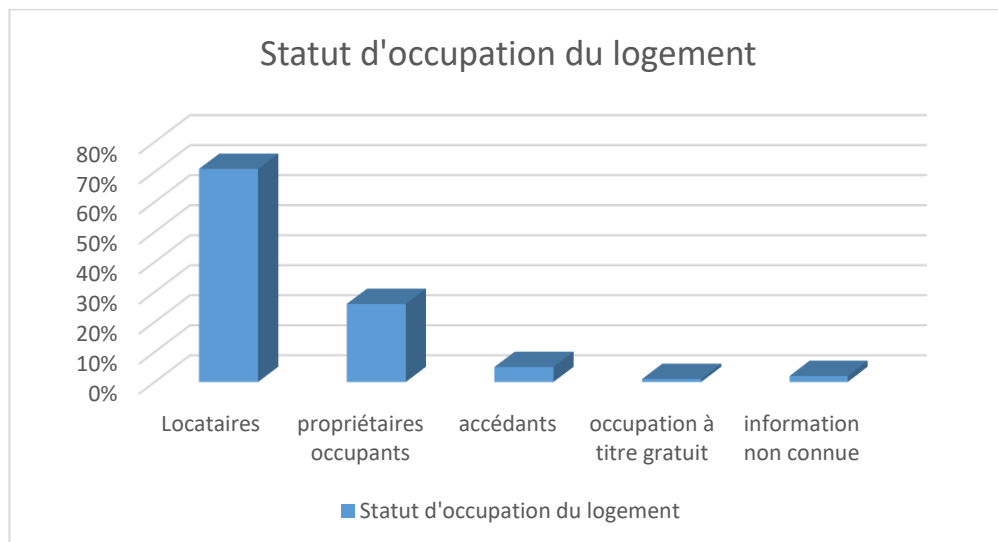
Source : CAF du Doubs et DDT

Nb de nouveaux dossiers signalés par an depuis 2012 (à récupérer auprès de la CAF pour voir s'il y a une augmentation du repérage)	
2012	58
2013	80
2014	50
2015	55

Source : CAF du Doubs et DDT

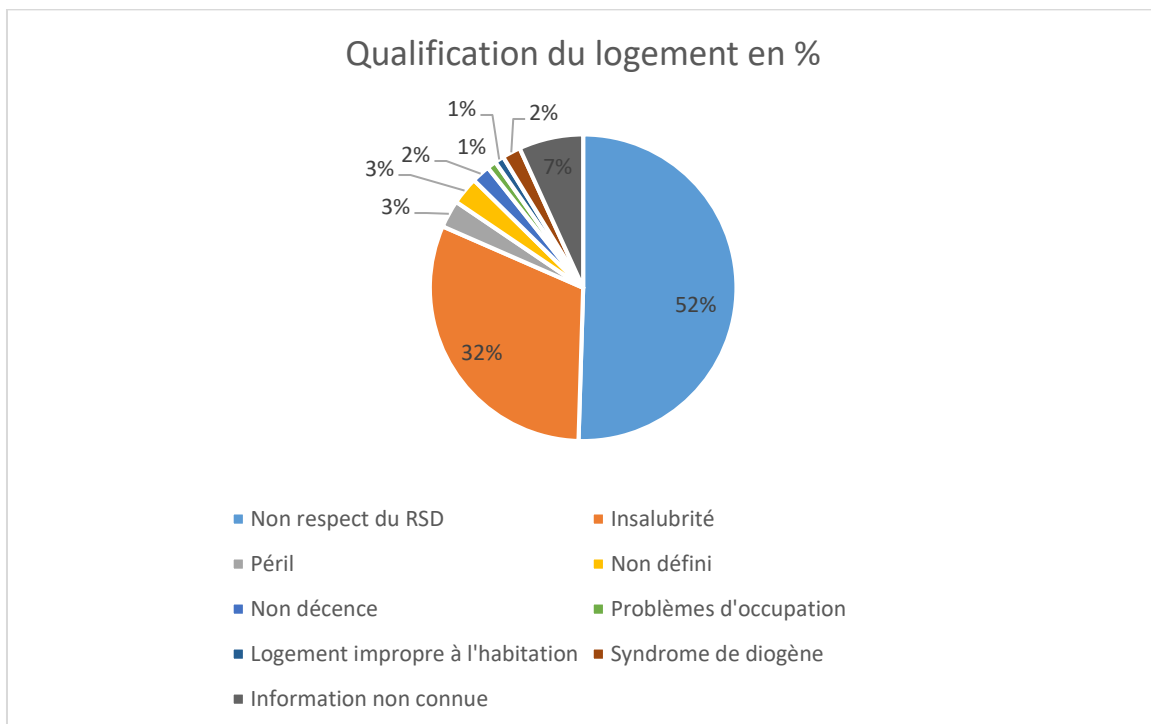
Statut d'occupation du logement en nombre et en %		
Locataires	85	71 %
Propriétaires occupants	26	22 %
Accédants	6	5 %
Occupation à titre gratuit	1	1 %
Information non connue	2	2 %

Source : CAF du Doubs et DDT



Qualification du logement en nombre et en %		
Non-respect du Règlement Sanitaire Départemental	62 logements	52 % dont 1 % (1 logement) avec pbs d'occupation
Insalubrité	38 logements (dont 9 insalubrité intermédiaire ; 1 insalubrité et péril)	32 % dont 8 % en insalubrité intermédiaire et 1 % en insalubrité et péril
Péril	3	3 %
Non défini	3	3 %
Non décence	2	2 %
Problème d'occupation	1	1 %
Logement impropre à l'habitation	1	1 %
Syndrome de Diogène	2	2 %
Information non connue	8	7 %

Source : CAF du Doubs et DDT



Dossiers clôturés et résultats	
Dossiers clôturés	49 (41 %)

Source : CAF du Doubs et DDT

Exemple de sortie d'insalubrité pour un propriétaire occupant :

Profil de l'occupant :

- homme seul, 69 ans, sous mesure de protection
- retraite de 882 €/mois, pas d'emprunt ni de dette, apport personnel issu d'un héritage
- maison familiale de type habitat rural ancien, 70 m² très énergivore, peu adaptée, taux d'effort énergétique de 19,5 % (chauffage fuel + complément bois)
- situation d'insalubrité intermédiaire, avec risques pour la santé et la sécurité de l'occupant
- relogement définitif non envisageable, fort attachement au lieu

Les grandes étapes :

- signalement à la commission de lutte contre l'habitat dégradé en février 2015
- diagnostic dans le cadre du PIG en mars 2015
- passage en avis préalable en CLAH en juin 2015
- dépôt des différents dossiers de demande de subventions en novembre 2015 (Anah, Département, MSA, PROCIVIS)
- engagement des dossiers auprès des différents financeurs entre décembre 2015 et février 2016
- débarrassage du logement et relogement temporaire (mars/début avril)
- travaux mi-avril à mi-juillet 2016

→ durée totale du traitement de la situation entre le signalement et la réintégration de l'occupant dans le logement : 17 mois.

Le programme de travaux :

- gros œuvre : ouverture dans un mur porteur ...
- menuiseries extérieures : remplacement de toutes les menuiseries extérieures
- isolation : des combles perdus, murs
- plomberie-sanitaire : salle de bains, toilettes, évier de cuisine, raccordement
- électricité : mise aux normes, ventilation hygroréglable
- chauffage : remplacement de la chaudière, tubage du conduit de cheminée
- menuiseries intérieures, cloisons, finitions : portes intérieures, tablettes de fenêtres, plafonds suspendus, peinture, carrelage, faïence
- coût des travaux :
 - 62 625 € HT
 - honoraires de maîtrise d'œuvre : 5 830 €
 - montant total HT : 68 455 €
 - montant total en TTC : 74 228 €

- subventions mobilisées :
 - o Anah : 32 817 € au titre de la lutte contre l'habitat indigne
 - o Aide de Solidarité Ecologique Habiter mieux : 2 500 €
 - o Département (Lutte contre l'habitat indigne) : 5 000 €
 - o Département (Aide de Solidarité Ecologique) : 1 500 €
 - o MSA (lutte contre l'habitat indigne) : 2 000 €
soit 43 817 €
 - o apport personnel : 16 411 €
 - o prêt PROCIVIS : 14 000 € sur 8 ans, remboursement de 150 € par mois
- économies d'énergie mensuelles envisageables : 130 €

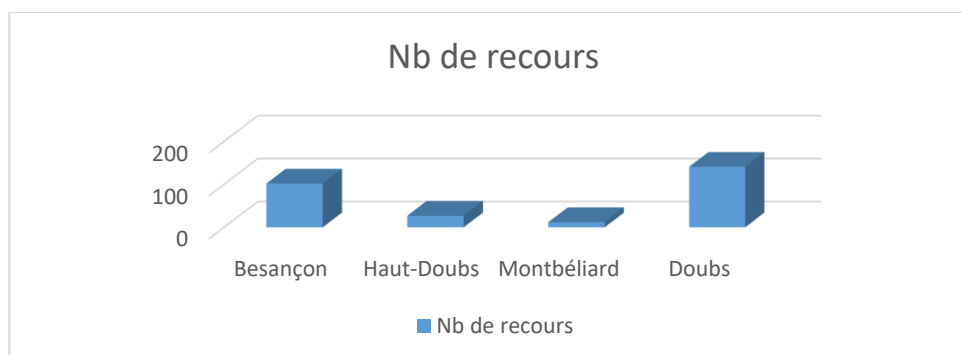
Droit Au Logement Opposable en 2016

Mis en œuvre depuis 2007, le droit au logement opposable a connu dans le département du Doubs une augmentation croissante du nombre de recours. Cette hausse s'est stabilisée depuis 2014 et le nombre annuel de dossiers reçus est de l'ordre de 140 dossiers.

Afin de mieux prendre en considération les situations, le partenariat avec les acteurs du logement, de l'hébergement (bailleurs, associations) et les travailleurs sociaux a été renforcé ces dernières années. Différents outils ont été créés, à l'image de fiches de liaison utilisées avec les bailleurs et les travailleurs sociaux pour recueillir les éléments nécessaires à une prise en compte globale des situations et articulée avec les autres dispositifs en vigueur dans le département (CCAPEX, SIAO, FSL, IDCA ...).

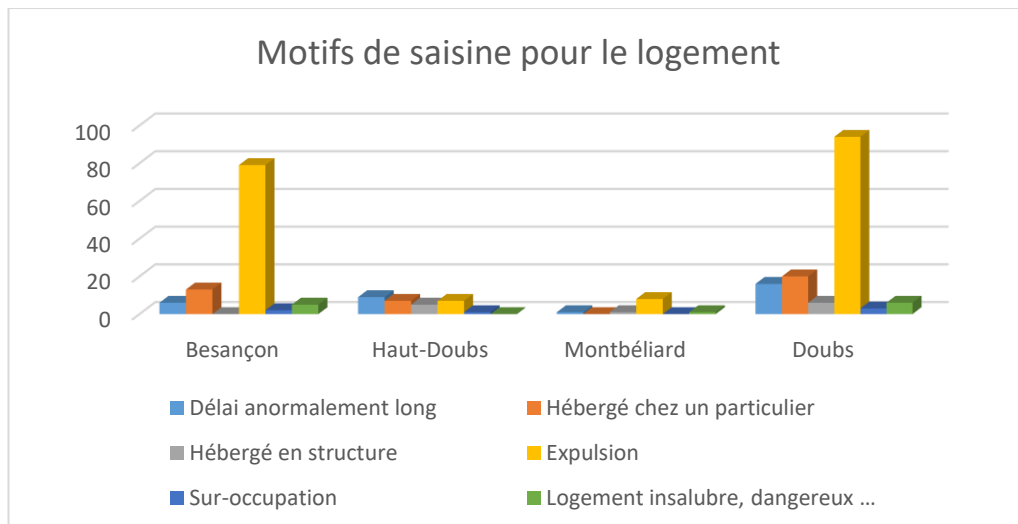
DALO 2016				
Pôles	Besançon	Haut-Doubs	Montbéliard	Total
Nb de recours	102	27	12	141
<i>pour demande de logement</i>	94	27	11	132
<i>pour demande d'hébergement</i>	8	0	1	9

Source : DDT



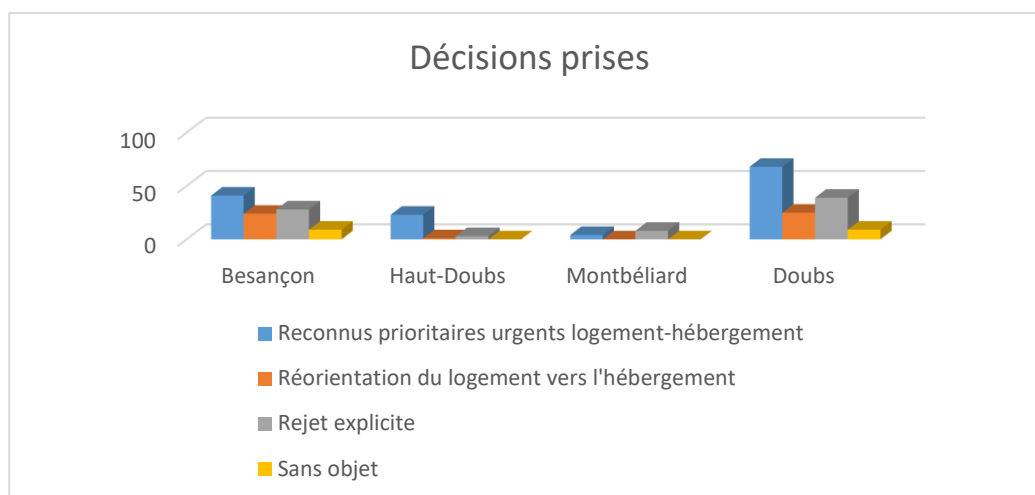
Motifs de saisine (pour le logement uniquement) : (plusieurs motifs possibles pour un recours)				
Pôles	Besançon	Haut-Doubs	Montbéliard	Total
délai anormalement long (12 mois)	6	9	1	16
Hébergé chez un particulier	13	7	0	20
Hébergé en structure depuis plus de 6 mois	0	5	1	6
expulsion	79	7	8	94
sur-occupation	2	1	0	3
Logement insalubre, dangereux ou impropre à l'habitation	5	0	1	6

Source : DDT



Décisions prises :				
Pôles	Besançon	Haut-Doubs	Montbéliard	Total
Reconnus prioritaires urgents logement-hébergement	41	23	4	68
Réorientation du logement vers l'hébergement	24	1	0	25
Rejet explicite (dossier incomplet ...)	28	3	8	39
Sans objet (a trouvé un logement ...)	9	0	0	9
Nb de sorties du dispositif suite à refus (proposition d'hébergement ou de logement par l'Etat, refusé par le ménage)	20	4	1	25

Source : DDT



Le dispositif connaît une montée en charge depuis 2014, qui a amené un travail partenarial sur une meilleure connaissance des situations.

- dispositif principalement saisi pour une demande d'accès au logement, surtout par les ménages en procédure d'expulsion
- 66 % de décisions favorables
- 28 % de rejets explicites (comprenant les dossiers incomplets)
- 18 % des ménages reconnus prioritaires refusent la proposition d'hébergement ou de logement

Une sensibilisation a eu lieu auprès des travailleurs sociaux en 2017 sur le dispositif, notamment concernant le lien entre l'accompagnement et la commission de médiation.

SIAO en 2016

La loi ALUR définit dans quatre grandes missions les objectifs fixés au SIAO :

- simplifier les démarches d'accès à l'hébergement ou au logement (ordinaire ou adapté) pour les personnes sans domicile fixe et l'intervention des intervenants sociaux qui les accompagnent
- traiter avec équité les demandes en s'appuyant sur la connaissance des disponibilités de l'ensemble de l'offre existante ; orienter la personne en fonction de ses besoins et non seulement en fonction de la disponibilité de telle ou telle place
- coordonner les différents acteurs, de la veille sociale jusqu'au logement et améliorer la fluidité hébergement-logement
- participer à la constitution d'observatoires locaux afin de mieux évaluer les besoins et les réponses apportées

Qui contacte le 115 ?

A 56 % la personne elle-même, à 37 % un partenaire. 7 % sont des appels polluants.

10 779 appels sur l'année, représentant 2 231 personnes. 620 appels en mai 2016 pour le minima, 1345 en octobre 2016 pour le maxima.

Sur ces 10 779 appels, 77 % ont lieu en semaine entre 8h et 19h, 13 % ont lieu les week-ends et jours fériés.

Les réponses apportées :

- 24 % vers un hébergement
- 62 % en réorientation
- 14 % sans proposition

Quelle typologie de public sollicite le 115 ?

A 48 % des hommes seuls, à 17 % des femmes seules, à près de 20 % des couples avec enfants (92 % de ces couples sont en démarche ou issus de la demande d'asile).

La prégnance des appels des publics asile est importante : elle représente 56 % des appels (92,9 % Besançon ; 1,04 % Montbéliard ; 5,9 % Haut-Doubs).

L'urgence

1 718 nouvelles entrées ont eu lieu, représentant 794 demandes uniques.

Au 31/12/16, 152 ménages, 272 personnes dont 95 enfants sont hébergés dans les dispositifs.

78 % de ces entrées sont des personnes âgées de 25 à 60 ans, 16 % sont des personnes âgées de 18 à 24 ans.

Au 31/12/16, l'Hébergement d'Urgence est occupé à 45 % par des hommes seuls, à 24 % par des femmes seules, à 13 % par des couples avec un ou plusieurs enfants.

Les prescripteurs : 34 % des ménages sont orientés directement par le 115, 28 % par le SAAS du CCAS de Besançon, 8 % par le CCAS de Montbéliard.

Volet insertion :

28 commissions d'insertion à Besançon avec une moyenne de 12 partenaires présents.

26 commissions d'insertion à Montbéliard avec une moyenne de 11 partenaires présents.

18 commissions d'insertion sur le Haut Doubs avec une moyenne de 9 partenaires présents.

951 demandes traitées (906 en 2015) par le SIAO représentant 1 307 personnes dont 317 enfants. 45 % de ces demandes sont réalisées par des hommes seuls, 14 % par des femmes isolées, 27 % par des femmes seules avec un ou plusieurs enfants. Les couples avec ou sans enfant représentent quant à eux 12 % de la demande.

44 ménages présents depuis plus de 12 mois en CHRS, soit 25 % du total des personnes hébergées en CHRS au 31 décembre 2016.

9 ménages présents depuis plus de 12 mois en logement temporaire, soit 15 % du total des personnes hébergées en logement temporaire au 31 décembre 2016.

Au 31/12/16, 682 ménages sont hébergés ou logés temporairement. Cela représente 852 personnes dont 143 enfants.

Sur l'hébergement, 68 % des 350 ménages sont en CHRS, 23 % en hébergement d'insertion, 5 % en LHSS.

Sur le logement temporaire, 55 % des 432 ménages sont en résidences sociales, 26 % sont en Maisons Relais et 19 % en foyers.

Toutes structures confondues, 446 ménages sont sortis (625 personnes dont 152 enfants) dont 177 en logement direct, soit près de 40 % (à l'identique de 2015).

39 % vers le logement, 13 % vers l'inconnu, 6 % vers les résidences.

Ce qui a marqué positivement le Plan 2012-2017 et ce qui n'a pas réussi ou abouti

Ce qui a marqué positivement le Plan 2012-2017

/Co-pilotage et animation :

- vrai co-pilotage Etat-Département qui fixe les règles du jeu, amène les idées et les propositions. Les co-pilotes connaissent bien les structures et les actions portées
- bonne collaboration Etat-Département, et entre les services, facilitée par le chef de projet du Plan, qui a permis notamment de mettre en place des actions intéressantes
- co-pilotage va dans la logique de réduire les groupes de travail car on sait où on va
- projet articulé et animé par une structure indépendante (ADIL). Intérêt d'un chef de projet dans une structure indépendante, qui impulse, suit et cadre le Plan

/Plan unique :

- volet hébergement intégré dans le Plan dès 2012, avant la Loi ALUR de mars 2014. Le décloisonnement de l'hébergement-logement, a permis la concrétisation de l'approche globale du parcours, de la rue au logement (pas de rupture entre hébergement et logement et pas d'un côté l'hébergement et de l'autre le logement). Ce Plan unique a permis de mettre en synergie les dispositifs, et notamment d'imaginer « Accompagner pour habiter », la formation-action sur l'approche globale du parcours, il y a eu en ce sens une vraie interrogation sur le volet social
- Plan unique a permis d'amener via les actions innovantes des moyens supplémentaires (ex : projets DIHAL ; enveloppe d'intermédiation locative mobilisée sur « Accompagner pour Habiter » ; appels à projet fructueux ...)
- Plan unique a permis une rencontre entre partenaires qui ne se connaissaient pas forcément
- hébergement-logement : pas simple dans le fonctionnement. Exemple : Comité Régional de l'Hébergement et de l'Habitat qui traite de beaucoup de sujets, mais permet un partage d'informations et de connaissances, et d'apprendre à se connaître. Intérêt de la commission hébergement et accès au logement du CRHH

Une légitimité et du partenariat :

- le fait de développer des actions dans le cadre du PDALHPD, permet de donner une légitimité dans la co-construction et des co-financements, des mutualisations des moyens humains et financiers, ça donne une autre dimension aux actions (ex : action de déménagement social co-financée par plusieurs partenaires)
- le Plan permet de renforcer les partenariats (ex : CAF ...)
- liens entre le PDALHPD et les différents Plans et schémas (PDH, PLH, SDOSMS, PDI ...)

Un PDALHPD novateur :

- le Doubs choisi au niveau national pour le Diagnostic à 360° du sans-abrisme au mal logement
- le PDALHPD est moteur, anticipe (ex : intégration volet hébergement avant la Loi ; « Accompagner pour habiter » : novateur sur l'accompagnement global et la continuité du parcours)
- déclouonnement des outils (Logement Temporaire Accompagné, dispositifs d'accompagnement logement. Exemple : un ménage en Logement Temporaire Accompagné peut garder la même structure accompagnante dans le logement en fonction du besoin de l'utilisateur)
- le fait d'insuffler des actions, permet un maintien dans la durée des financements
- la démarche nouvelle « Accompagner pour Habiter » a permis de travailler sur d'autres dispositifs (exemple DALO) et de les connecter
- les conditions ont été créées, il reste aux opérateurs à s'en saisir. L'usage des dispositifs du Département est peu saisi par les acteurs de l'hébergement

/couverture des besoins des usagers et des structures :

- l'utilisateur a bien été placé au cœur des réflexions (coordination des dispositifs, continuité, panel d'outils coordonnés pour accompagner l'utilisateur ...)
- toutes les associations qui assurent du Logement Temporaire Accompagné sont financées en accompagnement, ce qui n'était pas le cas avant pour toutes les structures. A permis d'avoir des modalités de financement plus équitables adaptées au local. Les moyens du Département ont été redéployés au niveau de l'accompagnement et ont permis une meilleure couverture des besoins, à moyens constants
- le Plan permet un partage des données, qui peuvent être intégrées dans des projets nouveaux, de mener d'autres actions. Ex : état des lieux des outils et de l'accompagnement qui a permis de mener une réflexion sur le bail glissant, le logement temporaire, l'accompagnement

Sur les actions concrètes :

- actions expérimentales soutenues par le national : plusieurs projets DIHAL financés
- structuration du volet hébergement : SIAO
- structuration des outils et de l'accompagnement : « Accompagner pour Habiter »
- organisation territorialisée de l'action : CCAPEX, SIAO, IDCA
- travail sur la connaissance des publics : modèles de rapports d'activité pour les dispositifs hébergement-logement qui alimentera l'Observatoire Départemental de l'Habitat
- continuité de l'action de lutte contre l'habitat indigne, qui fonctionne
- dispositif de prévention des expulsions qui s'appuie sur la CCAPEX dont l'animation est assurée par le Département, et dont le rôle a été réaffirmé par les textes
- ré-interrogation du dispositif LCTS en visant sa préservation, mais toujours des questionnements sur son devenir (presque plus de mise sur le marché de logements LCTS)

- mise en place d'un extranet sur le PDALHPD : beaucoup d'informations, outil utile et pratique. Comment améliorer la communication sur les informations consultables (ex : information sur la mise en ligne de bilans sur l'extranet ...) ?

Ce qui n'a pas réussi ou abouti :

- Comités territoriaux du PDALHPD, parce qu'a été privilégié l'action et sa territorialisation (CCAPEX, SIAO, IDCA). La territorialisation dans le prochain Plan comprendra les 3 territoires d'action sociale du Département, qui tiennent compte des EPCI, et seront liées aux Directions territoriales
- souffrances psychiques. Quel est l'objectif recherché ? (travail commencé sur les attendus des travailleurs sociaux qui sont confrontés aux souffrances psychiques, pour avoir des relais, des soutiens mais travail pas abouti). Piste via les conseils locaux de santé mentale
- charte de prévention des expulsions non aboutie mais travail engagé

Pistes pour le prochain PDALHPD

Quelles sont les orientations de l'Etat, du Département (c@p25, plan pauvreté ...) ?

- c@p25 du Département : les objectifs généraux poursuivis par le volet Habitat-Logement du programme départemental c@p25 sont les suivants :
 - renforcer la cohérence des parcours des ménages (hébergement, logement)
 - positionner l'ADIL sur l'ensemble du territoire comme premier contact des différents publics cherchant des renseignements (juridiques, sociaux, architecturaux, maîtrise de l'énergie, financement) en matière d'habitat et de logement
 - développer la prévention des impayés de loyers et des expulsions
 - approfondir la question de la prise en compte dans le logement de la souffrance psychique
 - simplifier les modalités des aides financières individuelles liées au logement et revoir le règlement intérieur du FSL
 - mobiliser les territoires pour le développement de politiques locales de l'habitat qui soient cohérentes et complémentaires
 - intervenir dans des actions de lutte contre la précarité énergétique
 - prendre en compte les besoins en matière d'habitat de certains publics : faciliter l'accès au logement des jeunes, créer les conditions qui facilitent les trajectoires résidentielles adaptées au cours du 3ème et 4ème âge, développer l'offre pour des publics aux besoins spécifiques
 - inciter les bailleurs sociaux à se positionner sur les opérations de reconversion-rénovation de bâti en centre-bourg
 - aider les communes à professionnaliser la gestion de leur parc de logements conventionnés, en lien avec des structures compétentes (bailleurs sociaux, agences immobilières, ...)

- maîtriser la délivrance des aides relevant du FSL, en renforçant le lien entre le soutien à l'amélioration de l'habitat et le soutien aux ménages rencontrant des difficultés dans leur parcours résidentiel (ex : impayés des factures d'énergie...)
- orientations de l'Etat. Santé-social ; jeunes de moins de 25 ans ayant des revenus (contrats d'apprentissage ...) pour financer le résiduel de loyer ..., extension de la garantie jeunes ; jeunes réfugiés de moins de 25 ans ; Fonds d'Appui aux Politiques d'Insertion.

Convention FAPI passée entre l'Etat et le Département, qui repose que les objectifs suivants :

- apporter un accompagnement social et professionnel adapté aux besoins du bénéficiaire du RSA, ainsi qu'aux membres de son foyer
- mettre en place un Groupement d'Intérêt Public et des Comités Locaux d'Action pour la Cohésion Sociale et l'Emploi pour connecter l'insertion et le monde de l'économie marchande en tenant compte des besoins territoriaux
- soutenir les dynamiques locales en matière d'insertion et de cohésion sociale à travers des appels à projets « innovation sociale territoriale »
- améliorer l'insertion des jeunes en développant les coopérations avec les missions locales et en améliorant les complémentarités entre les dispositifs nationaux et départementaux
- mobiliser les dispositifs de l'ESS et de l'IAE pour développer les prestations d'usage en électroménager pour les ménages en difficulté
- favoriser la transition entre les dispositifs dédiés et le droit commun pour l'accompagnement, l'insertion sociale et professionnelle des réfugiés
- réforme des attributions du logement social, avec un travail engagé avec les EPCI du Doubs (Grand Pontarlier (compétent en matière d'habitat, a un quartier identifié prioritaire au titre du contrat de ville et met en place un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal Habitat), CAGB, PMA). Impact sur les structures du PDALHPD via la labellisation des situations dans le cadre de l'accord collectif

Le contexte national et local :

- c@p25
- poids des EPCI concernés par la réforme des attributions du logement social
- Schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public
- PDH et PLH
- PDI, SDOSMS
- schéma pour l'accueil et l'habitat des gens du voyage
- territoires : futurs Comités Locaux d'Action pour la Cohésion Sociale et l'Emploi
- Plan de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale : les actions portées par la DDCSPP en matière d' « Accueil, hébergement et Insertion » s'appuie sur la Directive nationale d'Orientation du 25 avril 2017 qui est de permettre l'accès au logement tout en garantissant une réponse aux situations d'urgence :
 - renforcer l'articulation des politiques départementales du logement et de l'hébergement en systématisant les diagnostics à 360° et les PDALHPD :

- poursuivre les objectifs d'amélioration et d'adaptation aux besoins sur les territoires en renforçant les partenariats avec les collectivités, les acteurs de la veille sociale, de l'hébergement et du logement, ainsi que les personnes accompagnées
- développer les solutions pérennes pour sortir de l'urgence et réduire les nuitées d'hôtel :
 - fin de la gestion saisonnière du dispositif d'hébergement
 - création de places d'urgence avec accompagnement social pour les personnes en situation de grande précarité
 - développer une offre d'habitat inclusif notamment pour l'accueil des personnes vieillissantes en situation de handicap
 - confirmer le rôle des SIAO en contractualisant avec les acteurs du logement adapté, du logement ordinaire et des collectivités
 - actualiser les diagnostics à 360° afin de disposer sur les territoires d'une vision des besoins mise en perspective avec l'offre existante
- simplifier le processus administratif et financier du dispositif ALT1 afin d'assurer un meilleur suivi
- renforcer les coopérations entre le sanitaire et le social notamment pour l'accompagnement des personnes souffrant de troubles psychiques ou psychiatriques :
 - assurer l'égalité de traitement des demandes, l'inconditionnalité de l'accueil de toutes personnes en détresse médicale, psychique ou sociale, en s'appuyant sur les SIAO
 - création de places en pension de familles pour les personnes en situation d'exclusion avec troubles psychiques, par la captation de logements en intermédiation locative
Travail développé dans le cadre de la mise en place des Conseils Locaux en Santé Mentale et des plateformes de coordination psychiatrique
- mieux connaître les interventions respectives de l'Etat et des collectivités locales (CCAS et Département), de mieux comprendre la coordination inter-associative pour ensuite être dans une articulation plus efficace et mieux maîtrisée de l'aide alimentaire :
 - améliorer le service rendu aux bénéficiaires de l'aide alimentaire en rendant les lieux plus accessibles
 - travail de coordination partenariale avec le Conseil Départemental, les CCAS de Besançon, Montbéliard et Pontarlier ainsi que l'Union Départementale des CCAS sur la base des pistes formulées dans le cadre de l'étude menée par la DDCSPP
 - l'aide alimentaire a été inscrite dans le Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public
- travailler une meilleure prise en compte de la parole de l'utilisateur : un recensement de la place des usagers au sein des CHRS a été réalisé. Le contact avec le Conseil Régional des Personnes Accueillies a été engagé

- Plan migrants (extraits de la Directive Nationale d'Orientation du 25 avril 2017) : développer la capacité d'hébergement et d'accès au logement pour permettre de répondre à la crise migratoire :
 - poursuite de la mobilisation de l'accès au logement des bénéficiaires d'une protection internationale, notamment par la captation de logements dans le cadre de la procédure prévue par la plateforme nationale de logement des réfugiés
 - mobilisation de la mise à disposition de places en Centres d'Accueil et d'Orientation pour faire face à la pression migratoire nationale
 - développement de l'hébergement citoyen pour l'accueil de réfugiés statutaires ou bénéficiaires de la protection subsidiaire
 - extension du programme d'accompagnement vers la qualification et l'emploi des réfugiés à l'ensemble du territoire national
- Schéma départemental de services aux familles :
 - développer une couverture territoriale cohérente en matière d'accueil de la petite enfance : mettre en place des solutions d'accueil individuelles et/ou collectives pour des horaires atypiques, ayant vocation à faciliter l'insertion professionnelle des parentes, accueil d'urgence, accueil occasionnel, crèche à vocation d'insertion professionnelle
 - développer l'offre de service parentalité et améliorer la complémentarité des dispositifs
 - améliorer la communication entre les familles et les partenaires

Que veut-on voir porter dans le prochain Plan ? Sur quels sujets aller plus loin ? :

- accès-maintien (dont prévention des expulsions, réforme des attributions du parc social ...)
- territorialisation des actions, répondre au plus près des ménages sur les territoires
- place de l'utilisateur : retour de l'utilisateur, place dans les instances ... Retour de l'IRTS l'utilisateur/ « Accompagner pour Habiter » : intéressé par le projet d'enquête auprès des ménages accompagnés
- souffrances psychiques
- précarité énergétique
- formation-action sur l'approche globale du parcours et sa suite
- évaluation : que mettre en avant ? (ex : bilans CCAPEX, DALO, SIAO, IDCA, FSL, FAAD, faire des liens entre ces bilans) (ex : constats CCAPEX à lier au DALO)
 - travailler un outil d'enregistrement, de suivi et d'évaluation/rapports d'activité
 - retour de l'utilisateur : « Accompagner pour Habiter » ...
- liens entre les différents Plans et schémas : vérifier la cohérence entre les Plans et schémas. Développer des synergies et de nouvelles dynamiques (ex : liens insertion par l'activité économique et PDALHPD). Difficultés : beaucoup de schémas et Plans

Pistes pour le prochain Plan, points de vigilance :

- le co-pilotage affirmé, ne doit pas induire une absence d'initiatives par les partenaires, être attentif aux partenaires. Le Plan doit être un lieu totalement identifié, où l'on partage l'ensemble des problématiques, les besoins, voire à le développer via notamment le volet communication
- veiller à la continuité de l'action : habitat indigne, « Accompagner pour Habiter », SIAO ...
- approfondir le décloisonnement des interventions sociales pour favoriser la continuité et la cohérence des parcours. Le volet transversal du logement permet cette approche globale des situations et que les outils soient au service de cette approche globale
- /parc privé : quelle place donne-t-on au parc privé ? Quel rôle joue-t-il pour les publics du PDALHPD ?
- précarité énergétique
- quelle priorisation des publics du PDALHPD : publics définis par les textes, mais beaucoup de catégories visées. Quelles typologies de ménages priorise-t-on notamment au regard de l'accord collectif départemental ?
- quels objectifs fixer dans le cadre du Plan ? (l'article 4 de la Loi du 31 mai 1990 stipule que le Plan fixe des objectifs à atteindre pour assurer aux ménages du Plan la disposition durable d'un logement et garantir la mixité sociale des villes et des quartiers et des objectifs à atteindre en matière d'hébergement et d'accompagnement vers l'insertion et le logement des personnes sans domicile)
- place de l'utilisateur : qu'est-ce que cela signifie ? quel retour de l'utilisateur ? introduire l'utilisateur dans le cadre du Plan. Dans le Plan pauvreté, l'utilisateur est intégré. Dans le cadre d'Accompagner pour Habiter, le retour de l'utilisateur est organisé mais jusqu'où est-on en capacité de répondre ? Pistes :
 - o réunions spécifiques avec les usagers ? (Comité Consultatif Régional des Personnes Accueillies ? ...)
 - o recueil de l'avis de l'utilisateur (« Accompagner pour Habiter » ...)
 - o association des usagers dans certaines fiches actions ?
 - o formation-action sur l'approche globale du parcours donnera peut-être des pistes

Cela reste quelque chose de difficile, les commissions ne savent pas accueillir les usagers dans de bonnes conditions.

Cadre du Plan 2012-2017 :

- le Plan a anticipé un certain nombre de choses, il visait la territorialisation, a amorcé un travail sur les territoires, sans aller jusqu'au bout de la démarche. Il faudra dans le prochain Plan veiller à aller sur les territoires
- pour le futur Plan, il faudra tenir compte de ce qui existe, et aller plus loin

Un Plan évolutif. Intérêt de le conserver :

- /textes : Loi ALUR de 2014, Loi égalité et citoyenneté de 2017, Loi NOTRE du 07 août 2015/réorganisation des EPCI, Loi MAPTAM du 27 janvier 2014 sur la répartition des compétences ...
- /adaptation au regard du contexte national et local. Exemple : question des réfugiés qui a amené l'élaboration d'une nouvelle fiche actions dans le cadre du Plan
- /orientations politiques du Département. Exemple : arrêt du bail glissant au profit du Logement Durable Accompagné

Deux enjeux : « La lisibilité et la consolidation des outils du Plan » et « La construction, la cohérence et la coordination de l'accompagnement des parcours résidentiels des personnes » : La volonté était de faire en sorte que les outils soient :

- complémentaires
- au service de l'utilisateur
- au service des partenaires de l'accompagnement

Au démarrage du PDALHPD 2012-2017, un état des lieux des outils et de l'accompagnement a été mené par secteurs géographiques avec les services de l'Etat et du Département (Pontarlier, Maïche, Morteau, Valdahon, Besançon, Montbéliard). Cela a permis d'imaginer le dispositif « Accompagner pour Habiter ».

Le 1^{er} enjeu « la lisibilité et la consolidation des outils du Plan » a été réalisé :

- préoccupation : que les acteurs du Plan disposent d'outils très concrets
- les outils ont été réinterrogés et ont évolué, des outils ont été supprimés (bail glissant, ASLLT) et d'autres créés (LDA, LTA) en misant sur des partenariats
- les outils ont été simplifiés
- les outils ont une déclinaison territoriale et sont partenariaux (IDCA, SIAO ...)
- des outils articulés (ex : CCAPEX/DALO ...), liens entre les différentes commissions ...
- des outils consolidés. Ex : Logement Temporaire Accompagné
- des outils pérennisés. Ex : financement par poste des travailleurs sociaux intervenant sur « Accompagner pour Habiter » financés par le FSL

- malgré tout, il y a beaucoup de dispositifs dans le cadre du Plan, imposés notamment par les textes, qui interfèrent les uns avec les autres. Ex : articulation des conventions intercommunales d'attribution des EPCI qui se substitueront à l'accord collectif départemental

Le deuxième enjeu « La construction, la cohérence et la coordination de l'accompagnement des parcours résidentiels des personnes » a été en grande partie réalisé :

- construction, cohérence et coordination de l'accompagnement via « Accompagner pour Habiter »
- il reste à approfondir l'aspect coordination et continuité entre le logement et l'hébergement (seul le LTA est dans « Accompagner pour Habiter » sur le volet hébergement) et l'ouverture « d'Accompagner pour Habiter » à d'autres partenaires (ex : UDAF ...)

Trois territoires : arrondissement de Besançon, Pontarlier et Montbéliard :

- décalage entre le cadre et la réalité : 3 arrondissements administratifs, alors que 3 secteurs d'action sociale pour le Département qui ne correspondent pas. Le PDAHPD s'est appelé, pour ses actions, sur les territoires d'action sociale du Département
- avec les futurs Comités Locaux d'Action pour la Cohésion Sociale et l'Emploi, les zonages seront réinterrogés
- maintenir 3 territoires pour le prochain Plan, calés sur ceux de l'action sociale, en tenant compte des Comités Locaux d'Action pour la Cohésion Sociale et l'Emploi

Quatre thématiques et 9 fiches actions :

- fiches actions :
 - o la notion de fiches actions a l'intérêt de ne pas être figée et permet de préciser l'action
 - o les fiches actions sont un outil, il faut faire attention à ne pas s'appuyer que sur ces fiches pour construire le prochain Plan
 - o isoler ce qui relève du volet études des autres travaux visés dans les fiches actions

Thématique 1 - « L'action et le positionnement du Plan au regard des autres politiques publiques ? Observation, suivi, bilan, évaluation » :

- 1^{ère} fiche actions : « Développer la communication sur le PDALHPD » »
- 2^{ème} fiche actions : « Recenser, exploiter et articuler les outils d'observation, d'évaluation »
- 3^{ème} fiche actions : « Articuler le PDALHPD avec les autres politiques publiques »

/fiches actions de la thématique 1 :

- fiche 1.1. sur la communication : création d'un extranet sur le PDALHPD. Dans le futur Plan : réfléchir en terme de méthode pour amener la participation des partenaires, leurs contributions aux enjeux ...
- fiche 1.2. sur les outils d'observation, d'évaluation : élaboration de modèles de rapports d'activité pour les dispositifs hébergement-logement : à poursuivre
- fiche 1.3. : il a été vérifié que les publics du Plan sont bien pris en compte dans les autres schémas et Plans. L'important est de faire en sorte que la cohérence se fasse avec les autres schémas dans l'action. La DASLI est dorénavant en charge du PDI et du PDALHPD

Analyse :

- le volet observation, suivi, bilan, évaluation se retrouve dans toutes les autres thématiques du PDALHPD sans que cela soit affiché. Veiller à ce que chaque action ait bien un volet observation
- certaines fiches actions ont nécessité beaucoup d'engagements et ont été chronophages (fiche actions 1.2.)
- seule la 3^{ème} fiche actions sur l'articulation du PDALHPD avec les autres politiques publiques est en lien avec la 1^{ère} partie du titre de la thématique (lien avec les autres politiques publiques)
- autres schémas dans l'action. La DASLI est dorénavant en charge du PDI et du PDALHPD

Piste :

- déconnecter la partie études de la partie plus opérationnelle. Les études n'ont pas forcément amené d'action derrière, mais ont apporté des éléments de connaissance

Thématique 2 - « Quelle offre pour répondre aux besoins et aux capacités des ménages ? »

- 1^{ère} fiche actions : « adapter l'offre pour les ménages les plus en difficulté »
- 2^{ème} fiche actions : « développer la prise en charge des ménages du PDALHPD par les bailleurs sociaux »

/fiches actions de la thématique 2 :

- 1^{ère} fiche actions : a surtout concerné le volet hébergement
- 2^{ème} fiche actions :
 - o la question des conditions d'accès au logement est toujours d'actualité, est travaillée dans le cadre de la réforme des attributions/publics prioritaires et le numéro unique pose le cadre réglementaire (plafonds de ressources, situation administrative régulière ...), il y a une liste d'indicateurs sur la « non attribution des logements » et Plan partenarial de gestion de la demande de logement social
 - o le dispositif de réservation du Département participe à l'accès au logement des publics du Plan
 - o bilan des délégations des aides à la pierre en cours, dont données sur les logements en BBC

Pistes :

- inscrire les manques, notamment le manque de logements sur le Haut-Doubs
- comment lever les freins à l'accès au logement ? par le biais de l'accompagnement social, des aides financières ...

Thématique 3 - « La lutte contre l'habitat indigne » :

- fiche actions : « évaluer le dispositif pour améliorer son efficacité »

Le dispositif fonctionne.

Problématique identifiée sur laquelle il est difficile d'agir :

- temps de traitement et liens avec les bailleurs
- des situations complexes (propriétaires occupants ...)

La lutte contre l'habitat dégradé est une priorité nationale.

Piste :

- action à poursuivre dans le prochain Plan

Thématique 4 - « Accès et maintien dans le logement : quels outils et quels accompagnements pour une responsabilisation partagée ? »

1^{ère} fiche actions : « améliorer l'accueil et l'orientation des personnes en difficulté »

2^{ème} fiche actions : « optimiser les outils du PDALHPD et l'accompagnement »

3^{ème} fiche actions : « prévenir les impayés et les expulsions locatives »

Analyse :

1^{ère} fiche actions : objectifs atteints : SIAO, « Accompagner pour Habiter ».

2^{ème} fiche actions : objectifs atteints : « Accompagner pour Habiter ».

3^{ème} fiche actions : le travail autour de la charte de prévention des expulsions se poursuit.

Piste :

- maintenir le volet prévention des expulsions locatives dans le prochain Plan

Gouvernance et organisation :

- Assemblée plénière : 80 membres. Si le nombre questionne, cette assemblée comprend tous les partenaires du Plan.
- Comité responsable : 10 membres. Le comité responsable est indispensable sur les aspects stratégiques et est prévu par les textes.
- Comités territoriaux : 58 sur le secteur de Besançon ; 50 sur le Haut-Doubs ; 54 sur le secteur de Montbéliard. Comités Locaux d'Action pour la Cohésion Sociale et l'Emploi, sur lesquels il faudra s'appuyer dans le futur Plan.

Existence d'un comité technique qui suit, impulse le Plan, a un rôle dans le cadre du co-pilotage du Plan.

Les pilotes se sont repositionnés ces dernières années.

Suivant le partenariat que le Plan souhaite développer, s'interroger sur les instances de pilotage.

Moyens dont les moyens financiers :

Fonds de Solidarité pour le Logement :

- le Département travaille sur le règlement intérieur du FSL, il a interrogé les travailleurs sociaux mais pas les usagers.
- aides financières individuelles du FSL : approche globale des situations, analyse qui amène à la décision. L'aide financière est un outil de l'accompagnement.

Fonds d'Aide aux Accédants à la propriété en difficulté :

- ce dispositif vise à aider les ménages accédants à la propriété en difficulté, à poursuivre leur projet immobilier en assurant, autant que possible, leur maintien dans les lieux
- l'intervention du fonds a pour objectif de soutenir les ménages dans leur projet immobilier, par un accompagnement social, et le cas échéant, une aide financière après examen de la situation sociale
- une commission, la CTA, délibère sur présentation des dossiers soumis par les travailleurs sociaux de la CAF

Financements du volet hébergement :

- 8 097 000 € sur le Budget Opérationnel de Programme 177 (hébergement de droit commun)
- 4 123 000 € sur le Budget Opérationnel de Programme 303 (hébergement demandeurs d'asile)
- 327 000 € sur le Budget Opérationnel de Programme 104 (hébergement des réfugiés)

Autres fonds mobilisés pour les publics du PDALHPD : ASE, CLC ...

Action sociale du Département et autres partenaires (CAF, MSA ...).

Partenariat :

Création d'un Groupement de Coopération Sociale du Doubs par les partenaires.

Glossaire

ADIL : Agence Départementale d'Information sur le Logement

AEB : Action Educative Budgétaire

ALT : Allocation Logement Temporaire

Loi ALUR : Loi Accès au Logement et un Urbanisme Rénové

ASLL : Accompagnement Social Lié au Logement

ASLLT : Accompagnement Social Lié au Logement Temporaire

ASE : Aide Sociale à l'Enfance

CAF : Caisse d'Allocations Familiales

CAGB : Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

CCAPEX : Commission de Coordination des Actions de Prévention des Expulsions Locatives

CCAS : Centre Communal d'Action Sociale

CHRS : Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale

CLC : Commission Locale de Coordination

CRHH : Comité Régional de l'Hébergement et du Logement

DALO : Droit Au Logement Opposable

DDCSPP : Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations

DIHAL : Délégation Interministérielle à l'Hébergement et à l'Accès au Logement

EDF : Electricité De France

EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale

FAAD : Fonds d'Aide aux Accédants à la propriété en Difficulté

FDAJ : Fonds Départemental d'Aide aux Jeunes

FAPI : Fonds d'Appui aux Politiques d'Insertion

FSL : Fonds de Solidarité pour le Logement

IAE : Insertion par l'Activité Economique

IDCA : Instance Départementale de Coordination de l'Accompagnement

LCTS : Logements Conventionnés à loyer Très Social

LDA : Logement Durable Accompagné

LTA : Logement Temporaire Accompagné

MAESF : Mesure d'Accompagnement en Economie Sociale et Familiale

MASP : Mesure d'Accompagnement Social Personnalisé

MSA : Mutualité Sociale Agricole

PDALHPD : Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées

PDH : Plan Départemental de l'Habitat

PDI : Programme Départemental de l'Insertion

PLAI : Prêt Locatif Aidé d'Intégration

PLH : Programme Local de l'Habitat

PMA : Pays Montbéliard Agglomération

RSA : Revenu de Solidarité Active

SAAS : Service d'Accueil et d'Accompagnement Social

SDOSMS : Schéma Départemental d'Organisation Sociale et Médico-Sociale

SIAO : Service Intégré de l'Accueil et de l'Orientation

UDAF : Union Départementale des Associations Familiales